

17 mai 2019 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2019

Répartition des subsides de la Loterie nationale pour 2018 et 2019

Sur proposition de la ministre chargée de la Loterie nationale Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal déterminant la répartition des subsides de la Loterie nationale : le plan de répartition définitif des subsides pour 2018 et le plan de répartition provisoire pour les subsides de 2019.

Sur base des comptes clôturés de l'exercice 2018 de la Loterie nationale, le montant de 185.300.000 euros des subsides de l'exercice 2018 a été confirmé.

Le plan de répartition provisoire des subsides pour 2019 s'élève à 185 millions d'euros. Les nombreuses associations soutenues par la Loterie nationale pourront donc voir leurs activités garanties l'année prochaine, malgré les affaires courantes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et
de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de
la Politique scientifique
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>